



Politique de paiement complète:

Facturation* : À compter de maintenant, les factures seront envoyées à chaque client tous les quatorze jours. Ces factures seront clairement marquées comme "payables sur réception", afin de garantir une meilleure compréhension des conditions de paiement.

Rappel après 7 jours : Dans le cas où nous n'aurions pas eu de retour de votre part suite à l'envoi d'une facture dans les 7 jours, nous vous enverrons un rappel amical pour vous aider à ne pas oublier cette échéance.

Notification d'intérêts après 30 jours : Passé 30 jours sans réception de votre paiement, une notification vous sera envoyée. Elle précisera qu'un intérêt de 5% (ou le taux actuel en vigueur) sera appliqué sur le montant restant dû.

Rappel après 60 jours : Un deuxième rappel sera transmis, pour vous tenir informé(e) et vous aider à éviter des frais supplémentaires.

Mise en Demeure après 90 jours : Si 90 jours s'écoulent sans paiement de votre part, des démarches légales pourront être envisagées. Cependant, avant d'entreprendre de telles actions, nous veillerons à vous donner 10 jours supplémentaires pour régulariser la situation.

Engagement d'une Agence de Recouvrement ou Action en Justice : Si le paiement n'est pas reçu après le délai indiqué dans la mise en demeure, nous pourrions : a) Engager une agence de recouvrement. b) Entamer une action en justice pour recouvrer la dette et les frais associés.

Rapport aux Agences de Crédit : Le non-paiement pourrait également être signalé aux agences de crédit, ayant des conséquences sur votre cote de crédit.

Révision de la Relation : Tout incident de non-paiement nous conduirait à revoir nos termes de collaboration.

Frais administratifs et Intérêts : Les frais administratifs relatifs à toute démarche de recouvrement seront à votre charge. De plus, si un paiement tarde, des intérêts seront calculés, y compris sur ces frais.

Nous restons persuadés que ces mesures ne seront que rarement nécessaires et espérons qu'elles clarifient nos attentes pour assurer une collaboration harmonieuse.

L'Équipe de direction - BLOOM Comptabilité
info@bloomcomptabilite.com

*** Facturation à la minute active:**

Notre engagement est de vous facturer de manière précise pour le temps que nous consacrons réellement à votre dossier. Ainsi, chaque période de temps active - que ce soit un échange par e-mail, un appel téléphonique, le transfert ou la réception de documents, et tout autre interaction liée à votre dossier - est comptabilisée. Cette méthode nous permet de refléter fidèlement le travail effectué, garantissant une facturation équitable. L'idée derrière cette approche est simple : nous voulons que chaque minute que vous investissez avec nous soit une minute bien employée, et que chaque centime que vous investissez reflète une valeur ajoutée.